



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **4 novembre 2019**

Délibération n° 2019-3869

commission principale : **développement solidaire et action sociale**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association Handicap international - Programme d'actions 2019

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Gandolfi

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 15 octobre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 6 novembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claïsse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Laurent), Poulain (pouvoir à Mme Frier), M. Hémon (pouvoir à M. Artigny), Mmes Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Collomb, Gachet, Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Martin (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), Mme Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), MM. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel), Vial (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 4 novembre 2019**Délibération n° 2019-3869**

commission principale : développement solidaire et action sociale

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Handicap international - Programme d'actions 2019**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 octobre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

L'association Handicap international intervient dans les situations de pauvreté et d'exclusion, de conflits et de catastrophes aux côtés des personnes handicapées et des populations vulnérables afin :

- d'améliorer leurs conditions de vie et de promouvoir le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux,
- d'agir et de témoigner, pour que leurs besoins essentiels soient correctement couverts.

L'association propose une approche globale qui vise à améliorer les conditions de vie des personnes handicapées ou vulnérables en combinant un ensemble d'actions complémentaires : soins aux blessés, appareillage et réadaptation ; actions contre les restes explosifs de guerre ; insertion scolaire ou économique ; prévention des maladies invalidantes ; plaidoyer pour changer les lois nationales ou les normes internationales.

En France, et notamment sur le territoire métropolitain, Handicap international déploie particulièrement les actions suivantes :

- actions d'information et de plaidoyer autour des thématiques du handicap et de ses causes évitables (maladies, accidents, conflits, etc.), de l'inclusion et de la solidarité internationale,
- éducation à la solidarité internationale en développant des outils de sensibilisation innovants, adaptés à un public jeune et numériquement connecté,
- sensibilisation à l'inclusion des personnes handicapées,
- favoriser l'engagement solidaire citoyen, humanitaire et social en proposant des actions d'engagement solidaire aux particuliers et aux structures partenaires,
- création et animation d'hizy.org, plateforme digitale d'information et de services pour les personnes à besoins particuliers, notamment, les personnes handicapées de façon permanente ou temporaire, et leurs aidants.

II - Rappel et bilan des actions réalisées en 2018

Dans le cadre de son action internationale, la Métropole de Lyon a attribué, en 2018, une subvention forfaitaire de 15 000 € à l'association Handicap international France, par délibération du Conseil n° 2018-2621 du 16 mars 2018.

Cette subvention a permis de soutenir le programme 2018 d'éducation à la citoyenneté mené par Handicap international pour le grand public de la Métropole, dans le cadre de son mandat sur l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale, et en support à sa lutte contre le bombardement des civils.

Ce programme s'articulait autour d'un temps fort : la 24^{ème} édition de l'événement Pyramide de chaussures qui a eu lieu place Bellecour fin septembre 2018 et visait à faire prendre conscience des problématiques posées aux populations vulnérables et aux personnes en situation de handicap en France et à travers le monde.

Ce temps fort a également été accompagné d'actions pédagogiques de long terme, notamment, la conception et le déploiement d'outils de sensibilisation tels que la bande dessinée multi-supports réalisée en partenariat avec des acteurs culturels lyonnais (festival Lyon BD), et le jeu pédagogique réalisé en partenariat avec l'école Émile Cohl.

Le bilan des actions 2018 est le suivant :

- 17 000 visiteurs ont été sensibilisés à l'occasion de la 24^{ème} Pyramide de chaussures de Lyon, la très grande majorité habitant la Métropole,
- plus de 352 élèves du cours préparatoire (CP) à la terminale, tous issus du territoire métropolitain, ont été sensibilisés lors de la journée des scolaires de la 24^{ème} Pyramide de chaussures de Lyon,
- plus de 10 classes, soit environ 350 élèves, ont bénéficié d'actions de sensibilisation en milieu scolaire,
- plus de 20 structures ont organisé une mini-pyramide de chaussures, dont 6 sur le territoire métropolitain,
- conception d'un jeu de sensibilisation de plateau pour tous âges (public scolaire et familial).

III - Programme d'actions pour 2019

Pour l'année 2019, l'association Handicap international a déposé une demande de subvention de 30 000 € pour un budget prévisionnel global de 367 202 €.

1° - Journée des scolaires - 27 septembre 2019

À Lyon, la Pyramide de chaussures est également une occasion de sensibiliser le public scolaire aux actions de terrain de l'association, par le biais de la journée pédagogique. En effet, le site ouvre une journée plus tôt afin d'accueillir des écoles. Cette journée de sensibilisation s'inscrit pleinement dans les programmes scolaires d'éducation morale et civique et dans son corollaire le parcours citoyens. Elle permet aux élèves de prendre conscience d'une possibilité d'agir individuellement et collectivement, de développer leur sens de l'entraide et de la solidarité.

2° - 25 ans de la Pyramide de chaussures - 28 septembre 2019

En 2019, Handicap international fête les 25 ans de l'évènement phare annuel de l'association : la Pyramide de chaussures. Cet anniversaire est l'occasion de célébrer les réussites et réalisations de l'association et de rassembler autour de ses valeurs sur le handicap.

À Lyon, comme dans plus d'une dizaine d'autres villes en France, le 28 septembre 2019, les Pyramides ont été célébrées autour d'évènements d'ampleur. Lors de ces journées, le public était invité à :

- s'informer sur la réponse humanitaire apportée par Handicap international auprès des populations vulnérables,
- se retrouver autour d'animations pédagogiques et expérientielles,
- rejoindre la lutte de l'association contre le bombardement des civils.

3° - Les mini-pyramides - tout au long de l'année

Les "mini-pyramides" sont des évènements de sensibilisation ayant lieu en résonance avec les Pyramides nationales. Elles ont lieu tout au long de l'année dans le but de sensibiliser les publics (écoles, associations, entreprises, etc.). Cette sensibilisation se fait à travers différents supports pédagogiques : exposition, dvd ludo-pédagogique, quizz, etc.

En 2019, Handicap international souhaite développer ces actions de sensibilisation auprès des publics scolaires, collégiens, et lycéens sur le territoire métropolitain, via les mini-pyramides, une boîte à outils thématique en fonction des âges et programmes de l'Éducation nationale, la formation d'équipes bénévoles dédiées, l'édition d'un jeu de plateau pédagogique.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € au profit de l'association Handicap international France dans le cadre de son action de la Pyramide de chaussures pour l'année 2019 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € au profit de l'association Handicap international France pour son programme d'actions 2019,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association Handicap international France définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 30 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P38O5653.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 6 novembre 2019.